

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 1 (1893)
Heft: 12

Artikel: Notice sur les nobles d'Ollon, convidomnes de Sion
Autor: Borgeal, H. Gay du
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1467>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

encour aujourd'huy vers M. le ballifz Monsieur le banderet, le gouverneur Croserens, Nicod Challoux et Franceoys Destraz, lesquelz ont accepté la dicte charge.

Les manaux du conseil de Lutry ne fournissent pas d'autres renseignements sur cette affaire. Les Savoyards apprirent sans doute que la côte bernoise était bien gardée et renoncèrent à leurs représailles.

B. DUMUR.

NOTICE SUR LES NOBLES D'OLLON, COVIDOMNES DE SION

Ollon, qui formait à l'origine une paroisse du diocèse de Sion, a donné naissance à une noble famille, que nous trouvons représentée dans le Valais épiscopal dès le commencement du XIII^e siècle, et qui, jusqu'au milieu du XIV^e, y joua un rôle assez important. Les nobles d'Ollon figurent dans de nombreuses chartes. Possesseurs de fiefs et d'offices héréditaires, alliés à de riches maisons, ils occupent une place honorable dans l'aristocratie féodale du comté valaisan.

Cette famille, qui paraît avoir fixé sa résidence principale à Sion, où elle acquit le droit de cité, forma plusieurs branches dont l'une posséda, en partie, les vidomnats de Sion et de Saint-Nicolas. Nous voyons également l'un de ses membres établi à Granges, dont il devint coseigneur. Il y habitait l'un des châteaux qui, aujourd'hui, ne sont plus que des ruines.

Les titres que nous avons pu consulter ¹ ne nous permettent cependant pas de dresser de ces nobles une généalogie suivie, mais ils sont suffisants pour nous faire connaître les traits les plus saillants de leur histoire.

I

Le premier représentant de cette maison qui nous soit connu est **Gérolde d'Ollon**. Il vivait vers 1182. Il paraît comme témoin dans un acte où Louis et Guillaume de Granges donnent à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune 20 sols de cens annuel.

En 1206, Aymon de la Tour ² hypothèque pour 100 sols son vidomnat de Bagnes à l'abbaye de St-Maurice et constitue, pour la sûreté de ses engagements, des otages au nombre desquels se trouve **Falcon**, chevalier d'Ollon. Ce dernier est encore cité comme témoin dans une charte de 1211, où le même Aymon fait une donation à l'église de St-Maurice.

Vers 1237, **Pierre et Amaldric** ³, frères, chevaliers d'Ollon, sont garants de Gérolde de la Tour, qui hypothèque à l'abbaye de St-Maurice le fief d'Ollon qu'il tenait d'elle, ainsi que d'autres possessions, pour un emprunt de 85 livres mauricoises. Pierre

¹ *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, recueillis par M. Gremaud et publiés dans les *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande*, tom. XXIX-XXXIII. — *Chartes sédunoises*, même publication, tom. XVIII. — *Les sires de la Tour*, par L. de Charrière.

² Cet Aymon, fils de Guillaume, de la famille des sires de la Tour du Valais, tenait, comme son père, le vidomnat d'Ollon en fief de l'abbaye de St-Maurice. On sait qu'Ollon avait été donné, en 515, à cette maison religieuse par le roi Sigismond de Bourgogne.

³ De Charrière lui donne le nom d'Arnoldic ou Arnold, qu'il fait dériver du mot Amoldic. C'est Amaldric, croyons-nous, qu'il faut lire. Du reste, ce dernier est encore cité comme témoin dans un document de 1233 « *Amaldricus miles de Olono* ».

est garant pour le tout, et Amaldric pour 10 livres.

On peut supposer que ces deux frères furent les fils ou, en tout cas, les héritiers du chevalier Falcon.

Les engagements auxquels ces nobles se trouvent liés dans les actes qui précèdent, font croire à M. de Charrière, l'érudit historien que le canton de Vaud a perdu, qu'ils étaient vassaux des sires de la Tour, et arrière-vassaux de l'abbaye de Saint-Maurice.

Dès cette époque, nous trouvons cette famille définitivement établie dans le Valais épiscopal.

II

Vers 1242, le vidomnat de Sion fut partagé entre quatre cohéritiers ; le tiers échut à un descendant des chevaliers dont nous venons de parler, à **Pierre d'Ollon**, qui devint ainsi vassal du prince-évêque, seigneur du pays valaisan.

Ce vidomnat (*vicedominatus*) constituait un office conféré à titre de fief noble et héréditaire, pour lequel son possesseur devait l'hommage lige et un plait¹ de 50 livres à chaque mutation de suzerain ou de vassal. Le vidomme (*vicedominus*) était le lieutenant du seigneur et partageait avec le major l'exercice de la justice. Vicaire du siège épiscopal, il devait porter les armes pour défendre les droits et les prérogatives de l'Eglise. Il avait l'omnimode juridiction séculière dans la ville et baronnie de Sion, avec l'exercice du droit de glaive, pendant les

¹ Redevance féodale, qui variait selon l'importance du domaine ou du droit inféodé.

mois de mai et d'octobre, et toute l'année pendant la nuit, ainsi que diverses attributions de police concernant les marchés, les boulangers, les pêcheurs, les taverniers, la vérification des poids et mesures, les routes, etc. Il percevrait trois oboles sur chaque balle de marchandises passant par Sion ¹.

Le vidomne Pierre d'Ollon, cité dans plusieurs chartes, habitait Sion en 1240. Dix ans après, il est revêtu du titre de chevalier. L'évêque Henri I^{er} de Rarogne vend, avec son consentement, une maison à Pierre Régis, le 22 février 1250. Le 9 mai 1253, il cède les émoluments de son office, pour 100 sols de cens annuel, à Jocelin de Castello, possesseur principal du vidomnat. Les témoins de cet acte sont : Henri I^{er} de Rarogne, évêque, Aymon de la Tour, Nanthelme d'Ayent, Henri Albi, Jacques de Blouvignoux, chevaliers, Jocelin de Rarogne et Guillaume, notaire. Il mourut avant 1261. Sa femme, dont on ignore le nom, lui survécut. Le fief vidomnal passa à ses héritiers, parmi lesquels nous voyons **Rodolphe** et ensuite ses fils Jacques et Aymon en exercer la juridiction.

Jacques d'Ollon remplissait également les fonctions de notaire (clerc de la chancellerie de Sion). Il est mentionné de 1312 à 1325. Le 28 juillet 1324, l'évêque Aymon III de la Tour lui donne, ainsi qu'à son frère Aymon, la récolte de vignes situées dans les environs de Sion. Il décéda sans postérité masculine, avant 1329.

¹ La possession des fiefs de même nature, des majories, des saltéries, des métralies, ensuite d'acquisition ou d'héritage, était souvent partagée, comme ici, entre plusieurs personnes.

Quelque temps après la mort de Jacques, Pierre, vidomne de Sion, contesta à **Aymon** ses droits héréditaires sur le fief vidomnal. Une procédure s'instruisit devant la cour épiscopale. Aymon fit entendre de nombreux témoins qui déclarèrent que la famille d'Ollon était depuis plus de trente ans en possession de ce fief, et qu'ils avaient vu Rodolphe et ses fils Jacques et Aymon en exercer successivement la juridiction. Son adversaire essaya d'infirmar ces témoignages, en disant qu'ils émanaient d'hommes soumis à la juridiction du tribunal du vidomne. Mais Aymon fut maintenu dans son office, et le 13 juillet 1339, au château de la Soie, il prêtait hommage au prince-évêque « de la main et de la bouche, selon l'usage » pour le tiers des vidomnats de Sion et de St-Nicolas, sous le plait de quatre livres mauricoises.

Aymon d'Ollon fut un personnage distingué, qui paraît avoir été fort en faveur auprès des hauts dignitaires du siège de Sion. Il est nommé dans des actes importants. Il est au nombre des seigneurs qui assistent, par exemple, à l'hommage prêté à l'évêque par le chevalier François de Compeys, pour la majorie de Viège (11 mai 1339) ; — par le Chapitre, pour le droit de chancellerie (16 mai) ; — par Jean d'Anniviers, pour le vidomnat de ce nom (25 mai) ; — par Perrod de la Tour, seigneur de Châtillon, pour les châteaux de Felsenbourg et de Mulinen¹ (9 juin) ; — par Louis Albi, pour le fief de Montjovet, à Granges (25 juin).

¹ Ces deux manoirs, qui s'élevaient dans le district de Frutigen (Berne), appartenaient à la mense épiscopale de Sion. On voit encore les ruines du premier.

Le 20 février 1347, il achète de Jean d'Erdes, citoyen de Sion, pour 32 sols mauricois, un cens annuel de deux fichelins de seigle à percevoir sur une maison située à Sion, contiguë à la sienne.

Le 22 mai de la même année, Aymon et sa nièce Jeanne, épouse de Pierre Albi de Granges, cèdent, par sentence arbitrale, à Amphélisie, fille du vidomne Pierre, épouse du chevalier Humbert de Villette, seigneur de Chevron, tous leurs droits sur le tiers du vidomnat de Sion, moyennant 40 livres mauricoises. Le procès qui avait surgi au sujet de la possession de ce fief, n'avait pas eu une solution définitive. Le vidomne Pierre s'était même, pendant quelque temps, adjugé la totalité des revenus du vidomnat. Après sa mort, les intéressés convinrent de soumettre ce litige à un tribunal d'arbitres, dont ils exécutèrent la décision dans la convention précitée. — Quant au vidomnat de St-Nicolas, on ignore à quelle date il sortit de la famille d'Ollon. Ce fief possédait une maison forte, ou tour, qui, au XV^e siècle, n'appartenait plus, en tout cas, à ces nobles.

Aymon d'Ollon, donzel¹, avait épousé Jeanne, de la noble maison de Colombey, et en secondes noces Béatrix, dont on ignore le nom de famille. Il fit son testament à Sion, le 11 juillet 1349. Il choisit sa sépulture dans l'église cathédrale de cette ville, et lègue pour son anniversaire la somme de 60 sols mauricois, qu'il assigne sur la taille qu'il prélevait sur ses hommes de St-Nicolas et sur ses domaines

¹ Le mot latin *domicellus*, qu'on traduit par ceux de *damoiseau*, *damoisel* et *donzel*, désignait le fils du noble qui n'était pas encore armé chevalier. Dans les chartes valaisannes, ce terme n'est souvent que l'équivalent du mot *noble*.

de Moerel. Il laisse ses biens à sa sœur **Perrette**, et, après la mort de celle-ci, à Antoine, son neveu, fils de feu Jacques Buys.

Il mourut peu de temps après. Il fut ainsi le dernier des officiers épiscopaux que sa famille avait fournis au Valais.

III

Parmi les représentants de cette maison qui ont dû appartenir à différentes branches, nous remarquons :

Guillaume, prieur de Géronde (1286).

François, donzel. Il possédait des droits dans la châteltenie de Châtillon en Valais. Il est cité de 1299 à 1309.

Perrin, citoyen de Sion. Il tenait en fief de l'Eglise de Sion des droits à Bramois, qui avaient été vendus par **Pierre d'Ollon**, citoyen de Sion. Il se constitue caution de Ruédin de Rarogne pour une somme de 15 livres, en 1315.

Mermet, donzel. Il hérita des biens de Jaquet de la Tour de Granges, son oncle, et devint ainsi coseigneur de ce lieu. Il confirme la vente d'une terre à Ormona (1329), et celle de deux vignes à Uvrier (1333), faites autrefois par son oncle Jaquet. Il possédait le droit de garde, avec juridiction, sur les prés et les vignes de Granges, ce qui constituait un fief dont il reçoit la reconnaissance en 1334. Les gardes avaient droit de choisir avant la vendange « trois grappes de raisins par fossoriée de vigne ; mais si l'on a vendangé avant qu'ils aient fait leur cueillette, les vendangeurs leur doivent 40 sols de ban. »

Un titre de 1339 mentionne, à Granges, la tour de Mermet d'Ollon.

Perrod, donzel. Il paraît comme témoin, à Sion, dans un acte de 1348.

Jacques, curé de Nax. Il donne au chapitre de Sion, pour son anniversaire, six fichelins de seigle à percevoir sur sa maison de Glarey (vers 1350).

Jean. Il se trouve au nombre des citoyens de Sion qui se soumettent au comte de Savoie, Amédée VI, qui était venu secourir l'évêque Guichard Tavelli, attaqué par ses sujets révoltés (1352).

Au XV^e siècle, un membre de cette famille, **Perrod**, donzel, paraît encore comme témoin dans une reconnaissance de fief faite en faveur du prieur de Châtillon (Niedergesteln), en 1447 ¹.

C'est le dernier des nobles d'Ollon qui nous soit connu.

H. GAY DU BORGEAL.

LES STALLES DE MOUDON

Des plumes compétentes ont déjà signalé le mérite des belles stalles qui ornent plusieurs églises de la Suisse romande ²; un certain nombre d'entre elles ont été reproduites par la gravure ou la phototypie; mais ce qui n'a pas pu être toujours découvert, c'est la date de leur exécution, le nom du sculpteur ainsi que le coût des travaux. C'est dans les manuels des conseils et dans les comptes des gouverneurs

¹ Furrer, *Urkunden über Wallis*, p. 227.

² Voir H. O. Wirz : Les stalles d'église du XV^e et du XVI^e siècle en Suisse. Mém. et doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse rom. T. XXXV, p. 285 et suiv. Rahn. *Gesch. der bild. Künste in der Schweiz*. — Nous adressons nos meilleurs remerciements à M. Joly, ancien conseiller d'Etat, à Moudon, qui a bien voulu faciliter nos recherches.